



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL COMMUNE DE GEMBLOUX

FRW, le 17 mai 2016



Information & consultation villageoise à Bossière Le **12 mai 2016**, salle « La Bulle » Synthèse

Participants:

- 21 citoyens
- Pour le Conseil communal (8): Marc BAUVIN (Echevin), Gauthier DE SAUVAGE (Echevin), Benoît DISPA (Bourgmestre), Martine
 Dupuis (Présidente CPAS), Alain GODA (Echevin), Nadine GUISSET (Cons. Comm.), Santos LEKEU
 (Cons. comm.), Guy THIRY (Cons. Comm.)
- Pour **l'administration communale** : Josiane BALON (Directrice générale)
- Pour la Fondation Rurale de Wallonie: Michaël PLUIJGERS (agent appui), Jocelyne VAN LIERDE (Agent traitant Gembloux)

Copie:

- Mise en ligne sur site internet de la Ville de Gembloux
- au Collège communal de Gembloux
- à l'Administration communale de Gembloux : à la Directrice Générale, à l'agent relais de l'ODR
- à la Direction de la FRW
- à l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)
- au CREAT-UCL
- aux participants

Annexes :

- Annexe 1 Présentation Powerpoint
- Annexe 2 Résultats de la consultation de Bossière

Ordre du jour :

- 1. Introduction
- 2. Présentation générale de l'Opération de Développement Rural
- 3. Présentation du pré-diagnostic communal
- 4. Consultation par sous-groupe thématique
- 5. Questions à approfondir en plénière
- 6. Présentation de l'étape suivante : Groupes de travail et renouvellement de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
- 7. Conclusion



1. Introduction

Marc Bauvin, Échevin du Développement Rural, souhaite la bienvenue aux participants. Forte de l'expérience de leur première Opération de Développement Rural (ODR) qui a permis à de nombreux projets de voir le jour dans la plupart des villages gembloutois, la Ville désire renouveler l'expérience dans une nouvelle ODR. L'Échevin insiste sur l'importance de l'Opération de Développement Rural (ODR) pour définir les priorités d'avenir pour les villages du territoire gembloutois pour les 15 prochaines années. La mobilisation de la population en est un facteur de réussite.

La rencontre villageoise est l'occasion d'entendre les citoyens de tous les villages de l'entité (village par village). A cette occasion, les représentants politiques sont là pour écouter les citoyens, ils ne participeront donc pas aux discussions afin de laisser la libre expression des citoyens.

M. BAUVIN demande aux participants d'excuser le Bourgmestre Benoît DISPA retenu au parlement belge. Il présente ensuite les représentants politiques ainsi que les agents de développement de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'accompagnement qui aidera la Commune à mettre en place son ODR ainsi que le CREAT-UCL, auteur du PCDR (excusé pour cette réunion).

Lors de son inscription, chaque participant a reçu un talon à compléter avec ce qui est selon lui l'atout principal de son village ou de sa commune et la faiblesse principale de son village ou de sa commune. Le résultat de ce mini-sondage se trouve dans l'annexe 3.

2. <u>Présentation de l'Opération de Développement Rural</u>

- J. VAN LIERDE, agent de développement à la FRW, rappelle le cadre des ODR, et notamment :
 - Base légale : les ODR étaient régies initialement par un Décret wallon de 1991. Celui-ci a été « modernisé » en 2014, donnant lieu à un nouveau Décret ;
 - L'intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR est :
 - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et de développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés;
 - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est l'un pilier des ODR;
 - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement du territoire.
 Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon. Mais plus largement, de plus en plus de pouvoirs subsidiants demandent à ce qu'un projet à subventionner s'inscrive dans une stratégie locale.
 - Les acteurs principaux de l'ODR de Gembloux sont :
 - La Ville et son administration. Elle est maître d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.

- La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 6).
- L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (<u>www.frw.be</u>)
 qui a pour missions :
 - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, etc.);
 - de conseiller la Ville dans la mise en œuvre de son PCDR;
 - d'impulser certaines réflexions ;
 - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
- La Wallonie et son administration, et plus particulièrement la DGO3, service extérieur de la division du Développement Rural, qui est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
- Le Bureau d'étude, le CREAT UCL, qui est chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- Les travaux participatifs qui vont être initiés déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Gembloux. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

Questions/remarques:

- > Pourquoi les travaux de la place de Bossière ont-ils démarré si longtemps après l'acceptation de la demande de convention (2010) ?
 - → Les démarches administratives sont relativement longues, d'autant plus que les citoyens sont consultés pour construire le projet. Elles nécessitent de nombreux aller-retour entre l'administration régionale, l'administration communale, les entrepreneurs, la Commission Locale de Développement Rural, les habitants et riveraines, etc.
- > N'y a-t-il pas un risque de diminution de subsides pour Gembloux puisque la Ville a bénéficié de nombreux subsides lors du précédent PCDR ?
 - → A priori non, le budget DR régionale reste fixe et est partagé entre les Communes qui ont un PCDR actif. Si les projets du PCDR sont bons et cohérents, bien construits, ils devraient pouvoir être financés.
 - → Les projets d'un deuxième PCDR sont généralement assez différents des projets d'un premier PCDR, qui vise beaucoup d'infrastructures. Certains d'entre eux sont destinés à faire vivre les infrastructures existantes.

3. <u>Première étape de l'élaboration du PCDR : réalisation d'un diagnostic communal partagé</u>

La première étape de l'élaboration d'un PCDR est de réaliser un diagnostic du territoire communal, c'est-à-dire de dresser une vision d'ensemble de Gembloux, avec ses forces et ses faiblesses.

Dans un premier temps l'Auteur du PCDR (CREAT-UCL) a réalisé un « pré-diagnostic », c'est-à-dire une première analyse globale basée sur des analyses statistiques et cartographiques.

Ce pré-diagnostic est ensuite enrichi du ressenti de la population pour arriver à un diagnostic partagé qui permettra d'identifier les enjeux de développement du territoire.

A. SINZOT, du CREAT-UCL, présente le « portrait-robot » de Gembloux, synthèse succincte du prédiagnostic du CREAT et d'éléments collectés lors de premières consultations du premier trimestre 2016 (interviews personnes ressources, enquête en ligne). La présentation de ce « portrait-robot » se trouve en annexe 2.

4. Consultation par sous-groupes thématiques

L'objectif de ce temps de travail est de faire réagir les participants par rapport au « portrait- robot » présenté et d'apporter leur avis sur les atouts et les faiblesses de leur commune et de leur village.

Ceux-ci seront répartis en sous-groupes. Pendant 50 minutes les différents sous-groupes sont amenés à réfléchir aux atouts et aux faiblesses du territoire sur 3 thématiques traitées à savoir :

- Habiter à Gembloux
- Vivre ensemble à Gembloux
- Travailler et entreprendre à Gembloux

Chaque panneau thématique contiendra d'une part les atouts/faiblesses repris dans le portraitrobot : les participants sont invités à les commenter, les nuancer, à ajouter des atouts/faiblesses non mentionnés. D'autre part, ils seront amenés à compléter les atouts et faiblesses propres à leur village.

→ Le résultat des travaux en sous-groupes qui reflète le ressenti des habitants se trouve en annexe 2.

5. Questions à approfondir en plénières

Une deuxième phase de consultation est organisée en plénière pour permettre d'éclaircir certaines contradictions et questions que l'auteur de PCDR et la FRW ont pu mettre en évidence suite aux premières synthèses de consultation organisées durant le premier trimestre 2016 (interviews personnes ressources, enquête en ligne).

Les participants reçoivent un carton rouge et un carton vert qu'ils sont invités à brandir en fonction du fait qu'ils jugent une affirmation comme étant juste (vert) ou fausse (rouge). Ensuite, les agents

de la FRW mèneront les discussions pour essayer de comprendre le nombre de cartons verts ou oranges afin d'approfondir les questions abordées.

Ces expressions pourraient paraître subjectives ou liées à un manque de connaissance d'une thématique précise mais sont le reflet du ressenti de certains habitants.

→ Affirmation 1 : Trois quartiers à Bossière, en lien ? (Centre, Vichenet, Golzinne)

Majorité de non et de mitigé (un seul vert)

Eléments issus du débat en lien avec cette question :

- Pas de lien avec Vichenet (géographiquement, autre côté de la vallée, question d'accès) mais un lien entre le centre de Bossière et Golzinne ;
- Vert ou mitigé car il y a des activités organisées par le village où les différents quartiers se retrouvent (comme à la Bulle), à l'école ;
- Contact entre Golzinne et le Centre : chemin Saint-Anne qui est important pour ces liens (voie lente macadamisée) ;
- Beaucoup de personnes de Golzinne font partie des associations locales de Bossière ;
- Vichenet est plus tourné vers Lonzée et Beuzet que vers Bossière ;
- Avis partagé car Bossière est en hauteur et les gens s'y rendent difficilement à partir de Vichenet (n'est pas confirmé par tout le monde car il existe une liaison qui permet de relier les 2 hameaux sans passer par la vallée);
- « Bossière Info » touche Bossière, Golzinne, Vichenet ;
- Ping pong à Vichenet.

→ Affirmation 2 : J'achète local

Majorité vert mais quelques mitigés

Eléments issus du débat en lien avec cette question :

- Mitigé car on ne trouve pas tout à Bossière (pas d'essence par exemple);
- On achète locale : des fraises, on va chez Ekikrok, patate, poulet, chicons, aménagements de jardins, pharmacie, coiffeuse, chambres d'hôtes ;
- Ekikrok est une ASBL. En ce moment, distribution d'un toute-boite pour présenter et faire connaitre l'association, ses jardins, son épicerie, ses activités et son fondement.

→ Affirmation 2 : Bossière, village isolé

Majorité vert

Eléments issus du débat en lien avec cette question :

- Pas possible sans voiture, mobilité prévue uniquement pour les voitures ;
- Beaucoup de voitures et problèmes de parking dans nombres de petites rues ;
- Impossible d'aller à Gembloux à vélo en sécurité, peu de voies cyclo-piétonnes sécurisées, peu de trottoirs même dans le village, sentiment d'insécurité sur les routes ;

• La mobilité douce peut permettre les liens entre habitants contrairement à la voiture, il faudrait favoriser la première.

Questions/remarques:

- Le nombre d'habitants est-il représentatif ? Il semble n'y avoir pas beaucoup d'habitants ici à Bossière qui participent à la réunion.
 - Ca dépend des villages mais de manière générale, la participation semble moins importante qu'attendu. Néanmoins, ce n'est pas la quantité mais la qualité des réflexions qui prime.
- Quels canaux de communication ont été utilisés ?
 - Site internet, bulletin communal, page facebook, mailing list, bouche-à-oreille, panneaux d'affichages, presse gratuite, reportage Canal Zoom.

6. Prochaine étape : constitution de la Commission Locale de Développement Rural

Une fois le cycle de consultations villageoises clôturé, les habitants auront deux nouvelles occasions de donner leur avis : lors de GT (groupes de travail) et en posant leur candidature à la Commission Locale de Développement Rural.

Les groupes de travail seront ouverts à toute la population et auront pour objectif de faire émerger des objectifs de développement et des idées de projets en lien avec les enjeux issus du diagnostic partagé. Une série de réunions thématiques (en fonction des enjeux) seront organisées dans le courant du 2d semestre 2016.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) existe déjà suite à la première Opération de Développement Rural et devra être renouvelée après les GT afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune.

La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quart de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

La CLDR n'est pas un organe décisionnel, ce rôle étant du ressort de la Ville, pouvoir local et « Maître d'ouvrage » de l'ODR.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Ville un avant-projet de P.C.D.R. comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du P.C.D.R. et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Ville ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du P.C.D.R. et de la dynamique.

Les participants ont tous reçu un formulaire les invitant à se manifester pour participer au GT ou poser leur candidature pour la CLDR.

Questions/remarques:

- Qui va décider des thèmes des Groupe de Travail ?
 - Toutes les données récoltées seront analysées et permettront à l'auteur d'identifier des enjeux de développement pour la territoire. Ces enjeux serviront de référence pour la constitution des GT.
- Question au Bourgmestre : que va-t-on faire au niveau du quartier de la gare ?
 - Il y a plusieurs années, la Ville avait fait adopter un Plan Communal d'Aménagement des deux rives de la gare. Ce plan est en cours de révision afin d'ajouter des charges d'urbanisme aux promoteurs immobiliers pour que ces lieux se développent de manière mixte avec du logement, des services et des équipements/infrastructures publiques.
 - Côté gare, hôtel des voyageurs sera démoli pour construction de logements (la SNCB est propriétaire de ce terrain);
 - Le site de l'euro-fonderie en cours de démolition en vue de son réaménagement;
 - Au niveau du site de la Croisée des Champs (qui borde le rond-point des 3 clés), révision du PCA en cours pour y ajouter certaines conditions de construction pour s'assurer que la zone contienne cette mixité (habitat, services, quartier de vie, équipements communautaire, etc.) Il est important en termes de mobilité de connecter ce quartier au reste du territoire. Beaucoup de promoteurs envieux.
- Peut-on envoyer le plan de la place de Bossière sous format numérique ?
 - Possible sur demande au pôle cadre de vie de la commune (Christine Hubert)

7. Conclusions

Avant de clôturer la rencontre, la FRW encourage les participants à **informer leur entourage des prochaines rencontres par bouche-à-oreille.**

Les actualités concernant l'ODR seront diffusées via les outils de communication communaux (Site internet, page Facebook, bulletin communal, mailing list...)

→ http://www.gembloux.be/ma-commune/services-communaux/operation-de-developpement-rural

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Marie BURETTE, Michaël PLUIJGERS & Jocelyne VAN LIERDE